

Document généré le jeudi 12 mars 2026 à 09:03

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	10/03/26	12/03/26	495	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	10/03/26 à 17h10	12/03/26 à 03h46	3/3	26-24831	<u>26-</u> <u>24831</u>
JOUE	Intégrale	10/03/26 à 17h10	12/03/26	3/3		<u>172664-</u> <u>2026</u>

Service : CPJ

Référents : Sandrine GALLET

Classification CPV :

Principale : **55220000** - Services de terrain de camping

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 96 50

SIRET 21840054700012

 **W** Correspondre avec l'Acheteur

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	GESTION ET EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL « LA SORQUETTE » DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
Référence	CS26-02
Type de marché	Services
Mode	Avis de concession
Code NUTS	FRL06
Lieu principal de prestation	Camping La Sorquette 871 Route d'Apt 84800 L'Isle-sur-la-sorgue
Durée de la concession	à compter du 01/03/27 Jusqu'au 28/02/42
Description	GESTION ET EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL « LA SORQUETTE » DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire délégataire, à compter du 1er mars 2027 et pour une durée de 15 ans, l'exclusivité de l'exploitation du service public du camping municipal de « la Sorquette ». La commune souhaite un « Camping Nature familial » privilégiant les emplacements nus et des hébergements de qualité, maintenant au minimum le classement 3 étoiles « Tourisme » et porté par une démarche écoresponsable affirmée (sans piscine, avec maintien du statut de refuge de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et des pratiques durables). La commune financera les VRD, tandis que le délégataire prendra en charge

	l'ensemble des travaux de modernisation et de remise à niveau du site pour améliorer confort et performance environnementale.
Code CPV principal	55220000 - Services de terrain de camping La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non
Forme	Division en lots : Non
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 13 000 000,00 €
Délégation	
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions d'exécution de la concession : Il est à noter que certaines infrastructures sont vieillissantes, constituant un point de vigilance majeur dans le cadre de la délégation. À ce titre : - des investissements rapides relatifs aux voiries et réseaux divers (VRD) seront réalisés par la commune ; - l'ensemble des autres investissements nécessaires à la remise à niveau et à la modernisation du camping relèvera de la responsabilité du délégataire. Ils concerneront notamment la reprise de parcelles dégradées, la réhabilitation des bâtiments et équipements existants (isolation, tableaux électriques, toitures, etc.), le remplacement des bornes électriques, le renouvellement des hébergements locatifs vieillissants, ainsi que tout autre aménagement contribuant à l'amélioration du confort des usagers et à une gestion plus performante sur le plan environnemental (cf article 5.1 du projet de contrat).
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C. Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession : Non
Critères d'attribution	La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 18/05/26 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>
Renseignements complémentaires	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. La procédure de passation utilisée est la procédure formalisée ouverte. Elle est soumise aux dispositions articles L. 3120-1 à L. 3125-2, R. 3121-5 et R. 3122-1 à R. 3125-7 du Code de la commande publique. La procédure est ouverte : le dossier de consultation est disponible dès la publication des avis de publicité, et les candidats sont invités à présenter simultanément leur candidature et leur offre dans deux dossiers distincts (dossier candidature / dossier offre), jusqu'à la date limite de réception indiquée sur la page de garde du règlement de la consultation. Les différentes étapes du déroulement de la consultation sont décrites à l'article 1.4 du règlement de la consultation.

Les documents exigés des candidats au titre de leur candidature et au titre de leur offre sont détaillés à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, les candidatures conformes et recevables seront examinées par la CDSP, laquelle dressera, après examen, la liste des candidats admis à présenter une offre.

Après examen des offres et avis émis par la CDSP sur ces offres, l'autorité habilitée à signer la convention pourra, le cas échéant, organiser une négociation avec les candidats ayant remis une offre, dans le respect des dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du CCP avec, au maximum, les trois premiers candidats ayant remis la meilleure offre au regard de l'avantage économique global du contrat.

L'autorité concédante se réserve la possibilité, si la négociation n'est pas jugée nécessaire, d'attribuer le contrat de concession sur la base des offres initiales, sans négociation.

Conformément à l'article L.3124-5 du CCP, le contrat de concession sera attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global, à l'issue, le cas échéant de la phase de négociation.

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les modalités d'organisation de la visite sont indiquées à l'article 5.2 du RC.

Marché périodique :

Non

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue

Sandrine GALLET

Rue Carnot

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Tél : 04 90 38 96 50

s.gallet@islesurlasorgue.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 10/03/26 à la publication